



CERCLE DE VOILE DE MARTIGUES

Port de Jonquières Sainte Anne

AOT n° VN MA 4 du 20/12/2000

Décision modificative n° 1.2011/AP/212 du 20/03/2012

PLAN DE RECEPTION ET DE TRAITEMENT DES DECHETS

1. PRESENTATION DU PORT

2. EVALUATION DES DECHETS PRODUITS

2.1 Déchets solides

2.1.1. Déchets ménagers

2.1.2. Déchets spéciaux

2.1.3. Encombrants

2.1.3. Déchets pyrotechniques

2.2. Déchets liquides

2.2.1. Huiles

2.2.2. Peintures

2.2.3. Eaux grises ou eaux noires

3. INSTALLATIONS DE RECEPTION DES DECHETS

4. PROCEDURES D'INFORMATION DES USAGERS

5. COORDONNEES DES PERSONNES CHARGEES DE LA MISE EN ŒUVRE ET DU SUIVI DU PLAN

6. INFORMATIONS PRATIQUES.

1. PRESENTATION DU PORT

Le port de Jonquières-Sainte Anne comprend 2 pannes où sont amarrés 76 voiliers de 5 à 14 mètres (50 in bord et 26 hors bord).

Il est géré par la section « habitables » du Cercle de Voile de Martigues dont la base de voile est à Tholon, Bd Touret de Vallier.

L'activité du CVM est orientée vers la pratique sportive de la voile et des activités nautiques. Dans ce but, le club organise annuellement une dizaine de régates sur l'Etang de Berre.

Le Port de Jonquières-Sainte Anne n'est pas un port d'escale. Le Règlement Intérieur précise que les bateaux ne doivent pas être occupés de façon permanente, et que seule une occupation occasionnelle de courte durée est autorisée. Un club house équipé de sanitaires est à la disposition des usagers pour les besoins de la vie courante. Il n'y a pas d'aire de carénage.

2. EVALUATION DES DECHETS PRODUITS

2.1. Déchets solides

2.1.1 Déchets ménagers

L'utilisation des bateaux étant principalement orientée vers la régates, on constate qu'environ une quarantaine de bateaux y participe régulièrement. L'équipage moyen étant de 4 personnes on peut évaluer à 0,5 l de déchets ménagers X 160 personnes X 10 de régates/an, soit 800l/an. Ce qui donne approximativement 1 m³/ an

2.1.2. Déchets spéciaux

Batteries : durée de vie batterie : 4 ans, soit pour l'ensemble de la flotte : 20 /an

Filtres à huile : 50 moteurs inbord soit 50 filtres / an

Déchets de produits d'entretien : mastic, pinceaux, pots de peinture, chiffons, gants : un carénage/an soit 10 litres

Le carénage se fait au Port à sec puisqu'il n'y a pas d'aire de carénage au port de Ste Anne.

2.1.3. Encombrants

Voiles usagées, moteurs, remplacement d'équipements (frigo...)

2.1.4. Déchets pyrotechniques

2.2. Déchets liquides

2.2.1. Huiles usagées

50 moteurs in bord, une vidange par an, 5 litres par moteur, soit 250 litres.

2.2.2. Peintures.

2.2.3. Eaux grises ou eaux noires :

Il est interdit d'utiliser les toilettes des bateaux dans le port. Des sanitaires sont à disposition dans le club house de Sainte Anne.

Il est demandé aux "habitables" de faire leur vaisselle dans la cuisine du Club House.

3. INSTALLATION DE RECEPTION DES DECHETS

- 2 containers à ordures ménagères,
- 2 sanitaires (1 douche et 2 WC) dans le club House
- 1 container papier
- 1 container verre
- 1 container huile de vidange
- 1 container récipients huiles usagées.

sont mis à disposition des usagers.

Voir plan de situation en annexe I.

4. PROCEDURE D'INFORMATION DES USAGERS

Un chapitre « environnement, traitement des déchets » sera ajouté au Règlement Intérieur de la section « Habitables » et une information sera mise à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de l'Association.

Des panneaux « gestion des déchets » sont affichés en début des deux pannes du port de Jonquières-Sainte Anne. Voir annexe V.

5. COORDONNEES DES PERSONNES CHARGEES DE LA MISE EN ŒUVRE ET DU SUIVI.

La commission « gestion des pannes et travaux » dont le président est le président de la section « Habitables » est chargée de la mise en œuvre et du suivi de la gestion des déchets. Le président du CVM s'assurera de la mise à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire du bilan et de l'information sur le suivi.

Les coordonnées des personnes sont indiquées en annexe IV.

6. INFORMATIONS PRATIQUES.

Annexe I Plan de situation des installations de réception sur les différents sites du port de Martigues sainte Anne

Annexe II Fiche pratique pour les déchets solides

Annexe III Fiche pratique pour les déchets liquides

Annexe IV Coordonnées des personnes chargées de la mise en œuvre et du suivi.

Annexe V Panneau « gestion de déchets »

ANNEXE I
PLAN DE SITUATION DES INSTALLATIONS DE RECEPTION SUR LES DIFFERENTS
SITES DU PORT DE MARTIGUES SAINTE ANNE.



ANNEXE II
FICHE PRATIQUE POUR LES DECHETS SOLIDES

| DECHETS A TRAITER | QUANTITES TRAITABLES | MODALITES DE DEPOT ET DE COLLECTE |
|---|-----------------------------|--|
| Déchets ménagers | 1m3/an | Containers ordures ménagères |
| Batteries | 20/an | Décharge du Puits du fou |
| mastic, pinceaux, pots de peinture, chiffons, gants | | Port à sec |
| Filtres à huile | 50/an | Containers récipients huiles usagées |
| Encombrants | | déchetterie |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

ANNEXE III
FICHE PRATIQUE POUR LES DECHETS LIQUIDES

| DECHETS A TRAITER | QUANTITES TRAITABLES | MODALITES DE DEPOT ET DE COLLECTE |
|--------------------------|-----------------------------|--|
| Huile de moteur usagée | 250 l/an | Container huile de vidange |
| Peinture | | Port a sec |
| Eaux grises/eaux noires | | Sanitaires club house |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |



ANNEXE IV

COORDONNEES DES PERSONNES CHARGEES DE LA MISE EN ŒUVRE ET DU SUIVI.

| NOM | N° Tel |
|---|----------------|
| Secrétariat du Cercle de Voile de Martigues | 04.42.80.12.94 |
| Pierre Caste - Président du CVM | 06.25.97.47.31 |
| Michel GUILLOT - Président de la section «habitables» | 06.27.22.23.95 |

ANNEXE V

PANNEAU « GESTION DES DECHETS » AFFICHE EN DEBUT DES DEUX PANNES DU PORT DE JONQUIERES-SAINTE ANNE



GESTION DES DECHETS

- ✓ Les déchets ménagers doivent être déposés dans les conteneurs sur le parking.
- Les verres et papiers dans les conteneurs près du CNM
- Les huiles de vidange dans le conteneur du CNM
- Les déchets liquides (peintures, diluants) sur l'aire réservée au Port à Sec
- Les déchets spéciaux (batteries, encombrants) à la déchetterie du Vallon du Fou

L'utilisation des WC est interdite dans le Port. Merci d'utiliser les sanitaires du Club House.

CERCLE DE VOILE DE MARTIGUES - BP 40 064 - 13692 MARTIGUES CEDEX
Siège social : 18 Bd Touret de Vallier – 13500 MARTIGUES
Tél. 04 42 80 12 94 - Fax 04.42.80.08.62 - club@cvmartigues.net

SIREN : 30 100 962 APE 9312 Z

